



MAIRIE DE BINIC COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
13 Octobre 2009

MN/SF CM n°8-2009 (mandature 2008-2014)

Etaient présents: M Urvoy (Maire) - Mme Berthelot- M. Honoré -Mme Le Touzé - M Arribart - Mme Le Roy -M. Lurette - Mme L'haridon - M. Berrod (Adjoints) - M. Derrien -M. Guégan - Mme Le Lepvrier -M. Pinson - Mme Rémy - Mme Boscher - F Rumen - M. Le Faucheur - Mlle Leclerc - Mme Luco - M. Quéré -Mme Mainguy - M. Collin - M. Toqué - Mme Appercé - M Vergez - Mme Loïsnel.

Absents : Mme Pichouron pouvoir Mme Berthelot

Secrétaire de séance : P Guégan

Secrétaire auxiliaire : M. Nézet, DGS de la mairie

Ouverture de la séance publique à 20h

- **Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal du 08/09/2009**
- **BS 2009 Commune**
- subvention OGEC**
- Estran : prestations location de matériel**
- STEP : lancement de la consultation**
- avenant Véolia (additif)**
- classement dans le domaine public (lotissements)**
- Remise en état passerelle : marché**
- voirie parking des Embruns**
- mission SPS CTM (additif) + dommage ouvrage**
- aménagement le long RD 4 demande de subvention produit amende de police**
- contrat JVS prestation informatique (millesime intégral)**
- formation du personnel du port**
- projet de mémoire la Vigie prestation de Mme Laronze**
- semaines bleues**
- Bretagne réunie : vœu du conseil municipal**
- Calendrier**
- Informations du Maire**

M le Maire propose d'adjointre un point à l'ordre du jour, la désignation de deux délégués du conseil municipal/communautaire au CIAS.

Le Maire signale que les autres communes du canton ont délibéré sur le CIAS (compétence transférée) et mentionne par ailleurs que le SDiS et la CDC valident le projet de convention STM/caserne évoqué lors de ce conseil.

Cet additif est approuvé à l'unanimité.

1-approbation du dernier compte rendu du conseil municipal du 08/09/2009

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres.

2-BS 2009 commune

Mme Le Roy présente le budget supplémentaire 2009 en commençant par le fonctionnement qui est modifié à hauteur de +10 500 € ; elle donne une lecture commentée des principaux mouvements :

Chapitre 011 (charges à caractère général): consommation importante des crédits concernant les produits d'entretien et vêtements de travail (impact grippe A).

Un dépassement est également constaté sur le poste fournitures administratives (papiers+ toner...)

Les dépenses affectées aux STM sont en hausse (consommation 84% au 17/09).

L'article entretien des véhicules dépasse la prévision (réparation du tracteur importante et nécessaire).

Location Matériel (Estran, cf délibération à suivre).

Le chapitre 012 (charges de personnel) est très serré. Il sera possible de recourir dans l'éventualité d'un dépassement de crédits +/- 6000 € (sur une enveloppe de 1.450 000 € au chapitre 012) aux dépenses imprévues

Le chapitre 65 (subvention participation) intègre une subvention vers l'OGEC d'un montant proratisé de 4750 € pour le remplacement de Mme Rat Atsem, emploi géré désormais par l'OGEC. Cette dépense supplémentaire est compensée par l'annulation du Beach Volley (5 000€).

Le Maire mentionne une baisse des frais financiers -5000 €.

En recettes de fonctionnement, les ressources complémentaires du type droits de mutation sont ramenées à un niveau plus faible que précédemment et ne donnent pas de marge à la collectivité à l'instar des années précédentes.

Il est envisagé + de 10 000 € (versement Etat algues vertes) qui sont affectés aux dépenses imprévues.

A noter que les recettes liées aux mobil homes sont désormais, suite à la demande de la perception, localisées dans le budget camping avec ce que cela implique pour le budget communal et celui du camping.

En l'absence d'observations, **Mme Le Roy** passe à la section d'investissement du BS 2009 et reprend les opérations qui font l'objet d'un mouvement :

	Dépenses	recettes
(OPERATIONS FINANCIERES)	0 €	261 287 €
travaux régie 2009	0 €	0 €
Opérations non individualisées	-26 454 €	-10 000 €
Estran	3 776 €	0 €
Nouvelle Balayeuse-Propreté urbaine	0 €	
Travaux Bâtiments Divers	-42 576 €	
Centre de loisirs	0 €	
ACQUISITIONS TERRAINS	120 000 €	
Protection du littoral, falaises	25 600 €	
Ecole de voile	0 €	
Passerelle piétonne	40 000 €	
Aménagement centre ville	0 €	
Nvx locaux associatifs	0 €	
Aménagement et urbanisme à caractère social	6 000 €	
Nouveau Centre Technique Municipal-Caserne Pompiers	200 237 €	87 418 €
Ecole	3 200 €	
URBANISME, AMENAGEMENT(ETUDES)	0 €	
Travaux suite Etude urbaine	-30 000 €	
VOIRIE 2009	17 322 €	
Cimetière	14 000 €	
Algues vertes	44 000 €	36 400 €
Aménagement espace promenade des Bernains	0 €	
ECLAIRAGE PUBLIC	0 €	
NOUVEL EQUIPEMENT SPORTIF	0 €	
TOTAUX BS 2009	375 105 €	375 105 €

En recettes, **Mme Le Roy** mentionne le FCTVA et **le Maire** indique que sans cette recette la collectivité n'aurait pas proposée un mouvement aussi important ; il indique que le budget n'intègre pas cette année l'avance du port en recettes ; les autres principales ressources sont les participations pour la caserne (Sdis et CDC), les subventions pour l'étude algues vertes (100%), et l'emprunt en guise d'ajustement.

Le budget est mis aux voix par section et est adopté à l'unanimité (27 voix).

Mme Le Roy poursuit avec les commentaires budgets annexes de la collectivité qui ne font pas l'objet d'un BS:

Le Port

Si les abonnements annuels sont conformes à la prévision, les passages sont d'une durée plus écourtée (entre 15 000€ et 20 000€ HT).

Réalisé 2008	BP 2009	Prévision 2009 actualisé	
428 334,26 €	432 650,91 €	421 000,00 €	(on est à 406 000€)

Le Maire indique que les passages sont surtout plus courts dans le temps et il y a eu moins d'anglais.

Le Camping municipal

59 956.26 € HT à ce jour pour un budget initial de 64 000 €

Locations mobiles homes 9 150 € HT (tenir compte de la réduction liée à la taxe de séjour)

Assainissement

M Berrod signale que la Contre Valeur Pollution (25 040 €) n'est plus réclamée par l'Agence de l'Eau.

Concernant la déshydratation des boues, la CGE n'a pas facturé les prestations 2009 à ce jour (nouveaux indices à compter du 1^{er} janvier 2009 d'où le passage d'un avenant, cf délibération suivante).

3-Subvention OGEC : suite (emploi Atsem n°2)

M Honoré mentionne le remplacement de **Mme Rat** par **Mme Eouzan** à l'école Notre Dame des Noës et la gestion de l'agent relève désormais de l'OGEC à qui la commune verse une subvention.

Le montant proposé 4750 € correspond à la part proratisée du coût salarial du second agent de l'OGEC, l'emploi d'Atsem. La subvention est votée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4-Estran location de matériel : régularisation de la dépense (concerts Capestran)

M Honoré mentionne que Capestran a organisé cet été 4 concerts à l'Estran dont les cahiers des charges ont été acceptés par l'agent en charge de l'établissement. La collectivité s'est trouvée au dernier moment dans l'obligation de louer du matériel pour la réalisation technique des spectacles.

M Honoré souligne que la collectivité a choisi d'assumer et il tient à mettre en avant la très bonne réactivité des services techniques qui ont été efficaces et réactifs.

M Honoré note le côté déplaisant de la situation ainsi que la mise en œuvre de nouvelles dispositions pour éviter la reconduction de ce type de problème (location de l'Estran dans la configuration que l'on connaît).

Mme Loisnel demande à se faire préciser les mesures prises ; **M Honoré** évoque un suivi régulier par la mairie.

M Vergez évoque la responsabilité de l'association. **M Honoré** répond par la négative au motif que le cahier des charges a été accepté par l'agent communal.

M Honoré indique que Capestran a présenté le cahier des charges des artistes.

Mme Loisnel note que la collectivité donne une subvention à l'association Capestran dont **M Honoré** précise que le montant était cette année de 13000 €.

Mme L'Haridon mentionne que si le représentant de la salle avait dit non au cahier des charges la dépense était imputable à l'association.

M le Maire relève que le loueur doit prendre la salle comme elle est ; dans le cas cité il note le choix fait d'assumer.

M Collin fait observer que l'Estran ne signe pas le contrat. **M Honoré** indique que le cahier des charges a été accepté par l'Estran.

Mme Loisnel ne discute le fond mais la méthode.

M le Maire relève que le loueur doit prendre la salle comme elle est ; Il souligne qu'il a été choisis d'en parler alors que la collectivité aurait pu tout à fait légalement acquitter la dépense sans évoquer le problème rencontré.

La délibération est mise aux voix et adoptée par 21 voix pour et 6 abstentions (minorité).

5-Avenant Veolia : substitution d'indice

M Berrod donne lecture du projet de délibération :

« Véolia est amenée à modifier sa formule d'indexation au contrat de la collectivité indice de salaires des industries mécaniques et électriques, coût horaire du travail, tous salariés charges comprises ». Cet indice n'est plus publié et est remplacé par l'indice du coût horaire du travail production et distribution d'eau ; assainissement gestion des déchets et dépollution » publié en base 100 en 2008.

Le raccordement entre indices se fait à hauteur de la dernière valeur publiée et celle de la même période du nouvel indice de substitution. »

M le Maire souligne qu'il n'y a pas d'incidence financière au contrat.

Adoption à l'unanimité des membres du conseil municipal.

6-Classement des lotissements dans le domaine public :

M le Maire rappelle que par délibérations en date du 26 mai 2009, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de l'enquête publique préalable à la rétrocession dans le domaine public des équipements communs des lotissements suivants :

- Résidence des Alizés
- Le Clos Loret
- Résidence des Tertres
- Le Petit Quartier
- Lotissement les Prés Calan
- Lotissement des Tertres, dit du « Château Croc »

L'enquête publique s'est déroulée en mairie du 03 au 24 août 2009.

Le rapport du commissaire enquêteur conclut à un avis favorable pour le classement des équipements communs (Résidence des Alizés, le Clos Loret, Résidence des Tertres, le Petit Quartier et le lotissement dit du « Château Croc »).

Il est proposé de suivre l'avis du commissaire enquêteur et d'approuver le principe de rétrocession pour les 5 lotissements pour lesquels le commissaire enquêteur a émis un avis favorable et à autoriser le Maire à effectuer la publicité foncière (exigence légale).

M le Maire précise que conformément aux propos tenu lors du conseil municipal du 8 septembre 2009, la collectivité procédera prochainement à une nouvelle enquête publique pour le lotissement des Prés Calan.

Il note qu'il n'y a pas eu d'opposition franche des riverains du lotissement des prés Calan mais il préfère que le classement de ce lotissement soit revu.

Ce travail permet une mise à jour de la longueur de voirie indicatrice de la DGF, paramètre qui a une incidence sur le calcul de la dotation de l'Etat.

M Collin souhaite opérer une distinction dans le texte soumis au vote entre les lotissements récents en état et celui de voies qui nécessitent des travaux; il souhaite connaître le coût des travaux de remise en état des dites voies.

M le Maire répond par la négative sur le fait de scinder la délibération et sur le coût de la remise en état ; il rappelle que l'intégration d'une voie dans le domaine public ne vaut pas engagement immédiat de travaux.

M Derrien rappelle qu'en 1999 les riverains de deux lotissements ont acquittés une participation aux travaux et qu'il ne convient pas de les solliciter deux fois.

Le projet de délibération est mis aux voix et adopté par 24 voix pour, une contre (**Mme Loïsnel**) et deux abstentions (**Mme Berthelot** et **M Collin**).

7- travaux de voirie parking des Embruns :

M Arribart donne lecture du projet de délibération :

« Pour faire suite aux récents aménagements du confortement de ce secteur, il est proposé de réaliser la phase finale du projet. Les travaux s'inscrivent dans les orientations de l'étude Urbaine et permettront de rationaliser l'espace réservé au parking.

Une réunion avec les riverains a été organisée le 7/10.

Dossier vu en commission des travaux du 10 septembre 2009

La dépense est prévue au budget supplémentaire de la collectivité ».

Les Travaux sont prévus en octobre 2009 et **M Arribart** indique que le plan du stationnement retenu est celui côté mer.

M Collin souligne que précédemment les élus de l'opposition étaient conviés aux réunions de quartier et sollicite la reconduction de cette disposition. **Le Maire** donne son aval.

La délibération est mise aux voix et entérinée à l'unanimité.

8-RD 4 : lancement du marché et demande de subvention :

M Arribart rappelle que le Conseil général va élargir le talus à hauteur de l'intersection du RD 4 et suggère que l'on en profite pour y aménager un passage piétons pour cheminer jusqu'au Foyer logements.

Il mentionne que les travaux se feront pour la partie communale en 2010 et qu'il s'agit au stade de la démarche de faire le dossier de subvention au titre du produit des amendes de police.

Il indique que les deux habitations du carrefour seront également raccordées au réseau d'assainissement.

Le Maire souligne que le projet de délibération se limite au lancement de la consultation et du dossier de subvention ; il souhaite en l'absence de chiffrage que la signature du marché fasse l'objet d'une décision séparée et ultérieure.

Le projet de délibération revu en tenant compte de l'observation du **Maire** est adopté à l'unanimité.

9-CTM : Mission SPS (Ouest Coordination) :

M le Maire donne lecture du projet de délibération :

« La précédente délibération sur le même objet en 2008 avait autorisé le Maire à passer commande auprès de COBASIT pour la réalisation d'une mission de coordonnateur de sécurité dans le cadre de la construction du nouveau centre technique pour un montant de 2360.90 € TTC.

Suite à la liquidation judiciaire de ce cabinet, OUEST COORDINATION a été retenue pour effectuer cette mission pour un montant de 2699.37 € TTC. Il est donc nécessaire de reprendre une délibération pour autoriser le maire à signer la commande auprès de ce nouveau cabinet. »

Le projet de délibération est adopté unanimement.

10-Assurance dommage ouvrage : CTM

Le Maire donne lecture du projet de délibération :

« La collectivité a lancé une consultation pour l'assurance dommage ouvrage et il convient d'autoriser le maire à signer le contrat avec le prestataire retenu.

Le coût de cette assurance varie globalement entre 1.5 à 2% du montant des travaux (hors équipement).

Le conseil municipal après en avoir délibéré... autorise le maire à signer le contrat avec l'assureur retenu. »

Adoption à l'unanimité (27 voix).

11-Contrat informatique JVS : millésime online

Mme Le Roy rappelle que la collectivité a signé il y a 3 ans un contrat avec la société JVS au titre de la fourniture des logiciels dotés d'une gamme plus élargie dite « *millésime intégral* ».

Le contrat étant arrivé à son terme, il y a lieu de le renouveler pour une formule actualisée MILLÉSIME ON-LINE doté d'un contenu plus important :

Gestion financière, administrés et relations citoyens, marchés publics, enfance et petite enfance, eau et assainissement, dématérialisation des documents administratifs et financiers, outils de travail collaboratif ou bien interface...

Le contrat est d'une durée de 3 ans moyennant (après négociations) un coût annuel de 5262 € (contre 4664 € en 2008). A noter que l'essentiel de la somme se positionne en investissement (et permet ainsi la récupération de TVA).

Il est précisé que la présente dépense ne concerne que l'achat des logiciels ; il est également fait remarquer le coût élevé de la prestation et le peu de choix de la collectivité en la matière.

Adoption du texte à l'unanimité (27 voix).

12-Formation du personnel du port de plaisance

M le Maire donne lecture du projet de délibération :

« Il est prévu prochainement une formation de deux agents du port aux premiers secours avec la SNSM et s'agissant d'une prestation hors CNFPT l'organisme de formation du personnel territorial, il ya lieu pour les besoins de la comptabilité publique d'une délibération du CM. Le coût demandé à la collectivité est de 61 € par agent. »

Le texte est validé à l'unanimité.

13-Projet de mémoire HLM de la Vigie : contrat de Mme Laronze

Mme Le Touzé expose le projet de délibération :

« Dans le cadre de la requalification urbaine de la commune de BINIC deux bâtiments de logements sociaux formant un ensemble appelé « La Vigie » vont être déconstruits. Les habitants seront relogés sur trois ensembles distincts construits en différents endroits de la commune.

*Les élus en charge du dossier et Côtes d'Armor Habitat, bailleur des bâtiments, souhaitent mettre en place un projet d'accompagnement social et culturel pour les habitants concernés. Pour ce faire **Pascale LARONZE** comédienne, sociologue de la Compagnie Papier Théâtre est sollicitée pour mettre en place et mener ce projet. **François DANIEL**, photographe suivra le travail d'entretiens en proposant des portraits. Le travail proposé est phasé en 3 parties. »*

Mme Le Touzé précise que sur les 24 locataires 9 souhaitent un logement aux embruns et le reste sur la Ville Tua.

L'idée de recourir à un prestataire extérieur a été avancée par Côtes d'Armor habitat ; **Mme Laronze** a déjà travaillé sur le projet de la commune de Plédran et a été sollicitée.

M Toqué relève l'intérêt de cette démarche.

Mme Le Touzé précise que pour atténuer le coût de cette prestation (6000 €) des demandes de subventions ont été formulées auprès de la CAF, du conseil Général et de la CDC Sud Goëlo.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

14- Semaine Bleue : paiement d'une dépense d'édition

Mme Le Touzé rappelle que dans le cadre de la semaine bleue du 19 au 24 Octobre 2009 des animations sont organisées à l'intention des personnes âgées sur les 3 communes de Saint-Quay-Portrieux, Binic et Etables/mer.

La commune de BINIC prend part à ce programme (conférence Alzheimer à l'Estran, nutrition hygiène au FLPA...) et une contribution de 1500 € est demandée à la collectivité. La thématique retenue cette année est celle du logement pour les personnes âgées.

Mme Le Touzé signale que le montant de la dépense sera réduit de moitié par rapport à la prévision. Elle précise qu'une information sur le CLIC (terre et mer) sera faite en mairie de Binic durant la semaine.

800 plaquettes seront à distribuer auprès des personnes âgées sur la commune. **M le Maire** fait observer que Binic « raccroche le wagon » cette année et que l'an prochain le contenu de l'animation sera renforcée.

Adoption à l'unanimité de la présente délibération.

15-Avenants APAVE :

M le Maire donne lecture du texte :

« 1-Afin de pouvoir répondre aux exigences réglementaires de l'article R 1334-24 du code de la Santé Publique relatif au diagnostic amiante des bâtiments communaux, il est nécessaire de confier cette mission au bureau de contrôle APAVE. Selon la liste établie qui recense 19 bâtiments, le montant de cette prestation s'élève à 1949.48 €TTC

2 – avenant n°6 : après vérification des contrats en cours et afin d'optimiser les missions, il est nécessaire de reporter les contrôles électriques périodiques qui étaient effectuées dans le bureau de M. le Curé, plutôt tous les 3 ans que chaque année.

Cette modification permet une baisse de 78.13 € HT (valeur 209 sur le contrat annuel)

3- avenant n°7 : en revanche, le musée inscrit en catégorie 5 des établissements recevant du public n'a jamais fait l'objet d'un contrôle électrique, il est donc nécessaire de l'inscrire dans le contrat sous forme d'avenant n°7. La valeur de cette prestation est de 215.28 € TTC (valeur 2009) »

Après en avoir délibéré, il est proposé de donner l'autorisation au Maire de signer toutes les pièces de ce contrat et avenants la dépense ainsi que le paiement des factures. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

16-Plan de financement : appel à projet (label tourisme et handicap) :

Mme L'Haridon rappelle la délibération votée lors du dernier conseil municipal relative à la candidature de la commune à l'appel à projets lancé par le conseil régional.

Le Dépôt du dossier (pour le 30/09) prévoit un volet financier et un plan de financement qui repose sur un programme d'actions autour de la mise aux normes de l'office du tourisme, du camping, le projet Banche et l'acquisition de matériel ainsi que le recrutement d'un agent à temps non complet (1/4 de temps).

La collectivité escompte une participation de la Région à 50% sur des travaux qu'il faudra faire (Estran, camping, signalétique (borne RIS)...) et Mme L'Haridon relève le peu de projets déposés à l'échelle du Pays de Saint Briec. Elle souligne que toute la dimension du handicap est prise en compte dans le dossier proposé.

Le Maire relève que la CDC va engager une démarche similaire sur la piscine ludique.

Le plan de financement, prévoit une clé de répartition financière de 49.75 % pour la Région, 5% pour le CG 22 et le solde pour la commune (45.25%) ; il est adopté à l'unanimité.

17-Bretagne unie : vœu du conseil municipal

M Honoré présente le projet de délibération qui a été adopté par certaines communes et il estime que c'est le moment d'y réfléchir et d'en discuter. Il note que le sujet n'est pas nouveau mais qu'il revient au devant de l'actualité.

Il est précisé que la Loire atlantique est détachée de la Bretagne depuis 1941 (le gouvernement de Vichy). **M Derrien** complète le propos par un historique du dossier.

M Querré évoque un bon équilibre du territoire et mentionne des sondages qui sont favorables à ce rattachement.

D'autres régions sont en discussion pour un rattachement éventuel il est cité le cas de la Normandie.

Le vœu ci après est soumis au vote de l'assemblée qui l'entérine par 24 voix pour et 3 abstentions (**Mme Loïsnel-Appercé et M Vergez**).

VOEU EN FAVEUR DE LA RÉUNIFICATION ADMINISTRATIVE DE LA BRETAGNE

« Une nouvelle étape pour une véritable décentralisation est plus que jamais nécessaire au moment où l'action publique se révèle l'atout indispensable pour dépasser la crise écologique, économique et sociale qui déstructure la société. Le Gouvernement a lancé une réflexion sur l'organisation territoriale et le Parlement va être saisi de projets de lois.

La Bretagne est donc à un tournant de son histoire : il faut tout mettre en oeuvre, aujourd'hui, pour que la Loire-Atlantique réintègre l'ensemble breton. C'est une exigence tant du point de vue de l'histoire que des enjeux contemporains que sont le vivre ensemble et la démocratie.

D'autre part, des élus responsables ne peuvent ignorer le rôle des synergies de territoire dans la résolution des difficultés économiques et sociales. Ces synergies sont d'autant plus efficaces qu'elles collent avec un territoire vécu, bénéficiant de l'adhésion de ses habitants.

Aussi :

- **considérant** la nécessité de prendre en compte les aspirations des populations et de permettre l'émergence de régions puissantes s'appuyant sur un réseau territorial cohérent,

- **considérant** l'article 72-1 de la Constitution de la République Française : « Lorsqu'il est envisagé de créer une collectivité territoriale dotée d'un statut particulier ou de modifier son organisation, il peut être décidé par la loi de consulter les électeurs inscrits dans le ressort des collectivités intéressées. La modification des limites des collectivités territoriales peut également donner lieu à la consultation des électeurs dans les conditions prévues par la loi. »

- **considérant** l'importance des échanges et des partenariats (économiques, culturels, touristiques...) entre la Région Bretagne et la Loire-Atlantique qui témoignent d'une identité et d'une culture partagées,

- **vu**

- le vœu du Conseil Général de Loire-Atlantique du 22 juin 2001,

- les motions du Conseil Régional de Bretagne

- les vœux comparables votés par de nombreux conseils municipaux

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **AFFIRME** son adhésion à l'idée de réunir la Loire Atlantique à la région Bretagne, -

- **DEMANDE** aux parlementaires bretons de déposer dès que possible une proposition de loi ou un

amendement pour la réunification de la Bretagne,

-SOUTIENT toutes les démarches nécessaires auprès du Gouvernement et du Parlement pour obtenir l'organisation dans le département de la Loire-Atlantique d'une part, sur le territoire de la Région Bretagne administrative actuelle d'autre part, d'une consultation populaire en vertu de l'article 72-1 de la Constitution précédée d'un débat ouvert à tous. »

18-délégués du conseil municipal au CIAS :

M le Maire évoque la lettre du président de la CDC Sud Goëlo au titre de la composition du conseil d'administration du futur CIAS (Ccas intercommunal : 25 membres dont la moitié d'élus et moitié des membres issus du secteur social) qui prévoit la désignation de 2 délégués par commune. Il propose la candidature de **Mme Le Lepvrier** et la sienne en précisant que les membres désignés doivent aussi être délégués communautaires.

Le Maire fait observer que les adjoints aux affaires sociales ne sont pas (sauf pour Saint-Quay-portrieux) délégués communautaires.

3 personnes sont candidates : **M Urvoy- Mme Lepvrier- Mme Appercé.**

Au terme d'un vote à bulletins secrets sont élus :

C Urvoy 26 voix - **MF Le Lepvrier** 22 voix - **J Appercé** 6 voix

M Collin regrette l'absence de place pour la représentation de l'opposition, **le Maire** répond qu'il n'y a que 2 places.

Informations du Maire :

-Algues vertes : pas de nouvelles de la préfecture depuis la précédente réunion du groupe de travail.

Fin des travaux de la mission interministérielle début décembre. Il mentionne le succès rencontré par la réunion organisée à l'Estran avec le professeur **Laisné.**

La manifestation d'Hillion a attiré du monde mais **le Maire** estime que l'on pouvait légitimement s'attendre à davantage de participation.

Pas de retour en ce qui concerne l'étude CEVA, **M Berrod** évoque la date de novembre.

-STEP : M Berrod signale le lancement de l'appel d'offres, procédure longue (6 mois), la CAO sera sollicitée (sélection des entreprises puis dépôt des offres) ; en parallèle le dossier administratif a été déposé à titre provisoire (puis enquête publique, CODERS...).

Planning recalé en conséquence pour une ouverture en début 2012 le sujet sera évoqué en commission travaux et développement durable).

Le Maire évoque le financement du projet :

-Agence de l'eau : 1 020 000 € - CG 22 : 300 000 € idem pour la Région.

Participation **Tréméloir** -de 5% le solde entre **Pordic et Binic.**

-Passerelle : **M Derrien** mentionne que l'on ne pas invoquer de responsabilité (post décennale) du fait que l'architecte avait rédigé et notifié une notice d'entretien imposant une vérification annuelle de l'ouvrage non réalisée.

Il souligne qu'une vérification pouvait se faire de visu avant le montage des palplanches.

Le Maire propose une commission plénière du conseil le 7/11 à 9H30 en mairie sur la passerelle et l'étude urbaine.

Calendrier en date du 02 Octobre 2009

Octobre 2009		
2 /10	17H	Commission des finances BS 2009
5/10	17H	Commission d'urbanisme visite maison Joret
6/10	15h	CAO
6/10	20h	Commission culture communication
7/10	18h	Riverains des embruns (travaux parking)
8/10 et 9/10		Colloque CDG 22 la réforme territoriale
12/10	17h30	Commission des menus
12/10	18h	Commission d'urbanisme
12/10	14h	Atelier du canal étude urbaine
13/10	20h	Conseil municipal
19/10	20h30	Plénière avec délégués de quartier
19/10	19h	Comité de pilotage cap découverte
Novembre 2009		
9/11	20 H	Commission sport jeunesse vie associative
5/11	18H	CCAS
24/11	20H	CM
4/12	12H	Repas des aînés Estran et FLPA

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le secrétaire de séance

Ph Géguan

Le président de séance

C Urvoy